

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**21 novembre 2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **21 novembre 2023 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absence :** Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3

Était également présente: la greffière.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-217 décrétant un emprunt et une dépense pour aménager un centre communautaire pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 720 000 \$ à cette fin, incluant les coûts des travaux de réaménagement qui y sont rattachés - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - demande d'aide financière
7. Fête nationale 2024 - spectacle principal
8. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière; il est 8 h 03.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**21 novembre 2023**

**CM23 11 699            3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM23 11 700            5. Règlement (2023)-217 décrétant un emprunt et une dépense pour aménager un centre communautaire pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 720 000 \$ à cette fin, incluant les coûts des travaux de réaménagement qui y sont rattachés - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-217 décrétant un emprunt et une dépense pour aménager un centre communautaire pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 720 000 \$ à cette fin, incluant les coûts des travaux de réaménagement qui y sont rattachés* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

**CM23 11 701            6. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* offert par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que la Ville désire déposer une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'une patinoire extérieure avec préau à l'îlot sportif Erik Guay dans le cadre de ce programme;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE présenter une demande au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* pour le projet de patinoire extérieure avec préau à l'îlot sportif Erik Guay;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

D'autoriser le directeur adjoint temporaire du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 11 702            7. Fête nationale 2024 - spectacle principal**

CONSIDÉRANT que la Fête nationale est un événement d'envergure festif et rassembleur;

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**21 novembre 2023**

CONSIDÉRANT la nécessité de signer à l'avance un contrat avec une agence d'artistes afin de garantir la disponibilité de l'artiste souhaité pour la Fête nationale 2024;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser la coordonnatrice culture à signer le contrat avec une agence d'artistes pour le spectacle de la Fête nationale;

D'engager la somme supplémentaire de 50 000 \$, taxes en sus, au budget 2024 (poste budgétaire 02-701-70-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CM23 11 703**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière

